

Protection sociale complémentaire : les dernières évolutions – PSDE

Code produit : PSDE
Niveau : Perfectionnement
Modalité : Presentiel
Durée (en heure) : 7.0

Tarif : 0
Eligible DDA : oui
Public :

Toute personne ayant déjà des connaissances sur la prévoyance collective : responsables de ressources humaines, juristes, intermédiaires d'assurance, gestionnaires, commerciaux de sociétés d'assurances, conseillers de clientèle des mutuelles et institutions de prévoyance

Prérequis :

aucun

Objectif

- Repérer et analyser les dernières évolutions juridiques en matière de santé prévoyance
- Evaluer l'impact financier de ces changements sur le budget entreprise
- Vérifier la conformité du ou des contrats collectifs
- Fiabiliser les réponses apportées aux entreprises et à leurs salariés

Programme de la formation

1- Evolution des prises en charges en frais de santé

- Résultats du comité de suivi de la réforme et prévisions d'extension 100 % santé
- Tiers payant intégral et plan ROC des hôpitaux
- Nouvelles prises en charge du RO

2- Surcomplémentaires

- Effets de l'OPTAM et l'OPTAM Co

3- Résiliation infra-annuelle des contrats collectifs santé

- Mise en place pour les contrats d'entreprises, allègement des modalités avec le décret d'application de l'article 17 de la loi du 16 août 2022

4- Evolutions du régime général en matière de prévoyance lourde

- Travail à temps partiel pour motif thérapeutique
- PLFSS 2022 et conditions étendues du congé paternité

5- Modifications législatives du régime complémentaire collectif

- Arrêts de travail : conditions d'attribution des IJSS et des IJC
- Position des organismes assureurs sur l'arrêt Flory et l'application de l'article 7 de la loi Evin liés aux revalorisations
- Nouvelle définition de catégories objectives : ANI 2017 relatif à la prévoyance des cadres, décret du 30/07/21 et calendrier de mise en place
- Obligation de maintien du contrat collectif en cas de suspension de travail rémunéré
- Portabilité et spécificités liées aux liquidations judiciaire

6- Risques de l'employeur en cas de non souscription ou non conformité du contrat collectif

Moyens d'évaluation

- Evaluation des acquis de la formation par le biais de QCM et/ou d'exercices pratiques
- Questionnaire de satisfaction à chaud complété par chacun à l'issue du stage
- Questionnaire d'évaluation à froid complété par chacun entre 2 et 3 mois après le stage

Méthodes pédagogiques

- Exposés à partir d'un diaporama
- Réalisation de cas pratiques
- Echanges d'expériences



AF2A - 64 Rue de Miromesnil, 75008 Paris

Copyright 2022 AF2A. Tous droits réservés.